

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 juin 2017 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2017-05-0021 pour délivrer un permis de construction (# 2017-05-106) afin de:

Permettre la construction d'une remise à jardin avec :

- a) une marge latérale gauche de 2 mètres, alors qu'en vertu de l'article 30 du règlement numéro 185 sur la zonage, la marge latérales doit être de 3 mètres;
- b) une largeur de l'entrée charretière à la rue de 8 mètres, alors qu'en vertu de l'article 96 du règlement numéro 185 sur le zonage, la largeur maximale de l'entrée charretière est de 7 mètres;
- c) une hauteur de 5.4 mètres, alors qu'en vertu de l'article 79 du règlement numéro 185 sur le zonage, la hauteur de la remise ne doit pas excéder 4 mètres.

Cette demande est localisée comme suit :

N° civique : 821, rue: Thomas, N°(s) lot(s) : 5 952 491 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)